



Consultation publique

Projet de règlement P-04-047-102

Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier Sainte-Marie

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 11 avril 2011, le projet de règlement P-04-047-102 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du Quartier Sainte-Marie ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-04-047-102 prévoit l'ajout au chapitre 25 de la partie II du Plan concernant l'arrondissement Ville-Marie d'une carte intitulée « Secteur voué à faire l'objet d'un programme particulier d'urbanisme ». Il prévoit des modifications à la carte intitulée « L'affectation du sol », à celle intitulée « Les limites de hauteur », à celle intitulée « La densité de construction » ainsi que l'ajout dans la partie IV intitulée « Les programmes particuliers d'urbanisme », d'un document intitulé « Programme particulier d'urbanisme - Quartier Sainte-Marie ».

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le programme particulier d'urbanisme et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au programme particulier d'urbanisme sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer aux assemblées d'information suivantes dans le cadre de la consultation publique :

Les 3,11 et 12 mai 2011, 19 h
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Métro Frontenac

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur le projet débutera le 1^{er} juin 2011 à 19 h, au même endroit. La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 26 mai 2011.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 18 avril 2011

Le greffier de la Ville de Montréal
M^e Yves Saindon